

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

**A.L.S.H Péricolaires : Année Scolaire 2022/2023**

**Garderies / Pause Méridienne / A.L.S.H Mercredi**

**Pour les enfants de 3 ans à 11 ans**

## Fiche d'inscription

Madame, Monsieur : .....

Domicile : .....

Code Postal : .....

Adresse mail (documents et facturation) : .....

Souhaite inscrire aux accueils de loisirs sans hébergement de PROVILLE durant la période du **1/09/2022 au 7/07/2023**.

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Autorise mon enfant

N'autorise pas mon enfant

A rentrer seul(e) après le centre de loisirs.

**Documents à fournir :** Photocopie du carnet de vaccinations et attestation d'assurance en cours de validité.

Signature du père, de la mère ou du responsable légal

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT EXTRASCOLAIRE**  
Année Scolaire 2022 / 2023 : à remplir obligatoirement

**Fiche médicale**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Domicile de l'enfant : \_\_\_\_\_

Domicile du responsable légal : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

N° de sécurité sociale du responsable de l'enfant : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Médecin de famille : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

**S'agissant d'une première fréquentation pour l'année scolaire 2022/2023 aux A.L.S.H périscolaires de PROVILLE : Joindre la photocopie du carnet de vaccinations, et signaler tous les problèmes de santé (allergie, asthme, etc..).**

Frais médicaux : ils sont avancés par nos soins, mais ils restent à la charge des parents qui recevront les pièces justificatives, après le règlement.

**Autorisation du chef de famille**

Je soussigné : \_\_\_\_\_

autorise mon enfant : \_\_\_\_\_

à participer à toutes les activités du centre de loisirs, y compris les sorties hors de la commune du séjour (quel que soit le moyen de transport).

En outre j'autorise le directeur à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer toute intervention d'urgence.

En cas d'accident, l'enfant doit être amené :

à la clinique

à l'hôpital

Je certifie que les renseignements portés sur cette présente fiche sont exacts.

Signature des parents

Les données seront conservées pour une durée de 5 ans, puisque les renseignements médicaux que vous avez transmis ne recueillent pas de documents comptables.

I.P.N.S

# ***REGLEMENT INTERIEUR A.L.S.H PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2022/2023***

- Chaque enfant devra respecter le mode de fonctionnement imposé par la vie en collectivité.
- De 7h 15 à 18h 30 : l'enfant est sous la responsabilité des animateurs.

Toutefois en cas de retard de l'adulte chargé de la reprise de l'enfant, l'organisateur s'engage à ne pas laisser repartir un enfant seul chez lui. L'enfant sera placé en garderie.

## **Horaires garderies :**

- Matin : 7h 15 à 8h 45
- Soir : 16h 30 à 18h 30

## **Horaires A.L.S.H Pause Méridienne :**

- Midi : 12h à 13h 45

## **Déroulement d'une journée type : A.L.S.H du mercredi**

- 7h 15 à 9h : Garderie facultative
- 9h à 12h : Activités
- 12h – 12h 15 : Prise en charge des enfants par les parents
- 12h à 14h : Repas facultatif + activités (sous la responsabilité des animateurs)
- 14h à 17h : Activités
- 17h à 18h 30 : Garderie facultative
- Interdiction de fumer (sous peine de renvoi). L'équipe d'animation s'engage à ne pas fumer devant les enfants.
- Interdictions de boire de l'alcool (sous peine de renvoi), et de consommer toute sorte de drogue.
- Interdiction de promenades des enfants sans encadrement par un animateur.
- Toute mise en danger d'autrui, ou du groupe en entier engendrée par des comportements déviants (ex : violence caractérisée, harcèlement moral et/ou physique, ou irrespect volontaire des règles de sécurité, ou publication infamante sur les réseaux sociaux ....), ainsi que l'irrespect envers l'équipe d'animation, ou d'intervenants ponctuels, ou du personnel de service des A.L.S.H , (ex : vulgarité régulière), sont susceptibles de se traduire par l'exclusion de l'auteur de ces actes.

- Toute dégradation volontaire significative peut se traduire par une exclusion.
- Il est conseillé aux enfants de ne pas porter d'objets de valeur. En effet l'équipe d'animation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Par ailleurs elle ne procédera à aucune vérification des sacs. **Toutefois tout acte de vol pris en flagrant délit sera immédiatement sanctionné par l'exclusion de l'auteur.**
- Toute insulte et/ou comportement agressif des parents envers l'équipe d'encadrement ou de direction (quel que soit le motif) se traduiront par un dépôt de plainte.
- Le responsable du service animation s'engage à demeurer constamment joignable par téléphone de 7h 30 à 18h 30 pendant les jours d'ouverture.
- L'équipe de direction s'engage à respecter les régimes alimentaires particuliers (sans porc, sans viande).

### Coupon Réponse

Je soussigné, .....père, mère, tuteur légal, ou assistant maternel (1), certifie avoir bien pris connaissance du règlement intérieur des A.L.S.H Périscolaires 2022/2023, organisés par la commune de PROVILLE en partenariat avec la CAF du Nord.

Le .....

Signature des parents

(1) Barrer les mentions inutiles

**CESSION DE DROIT A L'IMAGE**  
**Autorisation de captation audio, photo et vidéo**

Pour l'enfant, Nom ..... Prénom.....

Date de naissance .....

Inscrit aux : **A.L.S.H Périscolaires 2022/2023**

Nous soussignés, ....., représentants  
légaux de l'enfant

**Autorisons** la Ville de Proville

À réaliser des captations audio (enregistrements sonores), des photographies et des captations vidéo de notre enfant pour la totalité de la durée des **A.L.S.H Périscolaires**, dans le cadre des diverses activités proposées, et à utiliser son image.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, nous autorisons la ville de Proville à fixer, reproduire, adapter, exploiter et communiquer au public les captations effectuées, seules ou en combinaison avec d'autres matériels.

Cette autorisation emporte pour la ville de Proville le droit d'apporter à la fixation initiale de la voix ou de l'image, toutes modifications, adaptations, suppressions jugées utiles.

Les captations pourront être utilisées dans le cadre des actions d'information, de promotion et de communication de la ville de Proville, sous toutes formes et tous supports matériels et immatériels, connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation de durée, intégralement et par extraits.

La ville de Proville s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images et enregistrements susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de notre enfant.

Nous garantissons que notre enfant n'est lié par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation du droit à l'image de notre enfant est consentie à titre gracieux et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Elle est valable sur la totalité des A.L.S.H Périscolaires 2022/2023 de l'enfant concerné.

Nous avons noté que nous pouvons retirer notre consentement à tout moment en adressant un nouveau document signé à l'équipe de direction des A.L.S.H.

**N'autorisons pas** la cession du droit à l'image de mon enfant

**Signature de toutes les personnes exerçant l'autorité parentale**

Fait à ..... le .....

*En cas de signature d'un seul représentant légal uniquement :*

Je soussigné.e ..... déclare sur l'honneur exercer seule.e l'autorité

parentale ou la tutelle de l'enfant : .....

*à remplir obligatoirement :*  
**A.L.S.H Périscolaires 2022 / 2023**

**Fiche de renseignements pour le logiciel de facturation**

**Père de l'enfant**

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : (Domicile et Portable) : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Nom et Adresse de l'employeur : \_\_\_\_\_

Date et Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

**Mère de l'enfant**

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : (Domicile et Portable) : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Nom et Adresse de l'employeur : \_\_\_\_\_

Date et Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

*Adresse mail de la famille pour facturations et envois d'informations :*

\_\_\_\_\_

Autorise(nt) mon enfant

N'autorise(nt) pas mon enfant

A être photographié durant les activités scolaires ou périscolaires

-----  
 Autorise(nt) mon enfant

N'autorise(nt) pas mon enfant

A prendre les transports durant les sorties scolaires.

-----  
 Autorise(nt)

N'autorise(nt) pas

La commune de PROVILLE à utiliser sur tous les supports de communication (brochure, site internet ...) les photos et projections vidéo contenant mon enfant, effectuées dans le cadre des activités en temps scolaire / périscolaire / extrascolaire. Je renonce au droit à l'image et au droit de reproduction.

-----  
Numéro d'allocataire C.A.F (obligatoire, sinon application de la tarification maximale) :

-----  
L'enfant est-il assuré :  oui  non

Responsabilité civile **(joindre obligatoirement l'attestation)** :

-----  
N° de contrat : \_\_\_\_\_

Les parents cotisent-ils :

- à une autre caisse d'assurance sociale : \_\_\_\_\_

- Organisme : \_\_\_\_\_

- à une autre mutuelle : \_\_\_\_\_

- Organisme : \_\_\_\_\_

# PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (autre que les parents)

1°) Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone (Domicile et Portable) : \_\_\_\_\_

Lien de parenté : \_\_\_\_\_

2°) Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone (Domicile et Portable) : \_\_\_\_\_

Lien de parenté : \_\_\_\_\_

## La Facture doit être adressée à :

Mr \_\_\_\_\_

Mme \_\_\_\_\_

Adresse (si personne autre que les parents) : \_\_\_\_\_

Ces données à caractère personnel sont collectées afin de garantir l'inscription et gestion de votre enfant à l'ALSH et transmises au service animation de la commune de Proville.

Ces données sont conservées 10 ans.

Conformément à l'article 30 de la loi du 20 juin 2018, vous avez à tout moment le droit de demander à la commune de Proville l'accès à vos données à caractère personnel, pour les rectifier, limiter leur utilisation ou les effacer définitivement (totalement ou en partie).

Pour exercer ces droits, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [rgpd@cdg59.fr](mailto:rgpd@cdg59.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))